Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Mardi 28 Mars 2023 (17h30) – Visioconférence

---

**Présidence** : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Jean Claude LEGENDRE, Antoine MARTINEZ, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Bernard VAUR

Membres excusés : Daniel COLLET, Christophe GIL, André LAUR, Jean POUS, Bernard PUJOL, Alain REY

Assistent : Pierre CIBOT, Eric DORIA, Eric PLANES

---

Ouverture de la séance à 17h30

## 1- Communication du Président

Le Tournoi des 5000 Cadets s'est bien déroulé et remercie Annette BERBOUS pour s'être chargée du bon déroulement.

L'I.R.E.F a intégré ses nouveaux locaux à Gruissan, il demande à Max SANTA d'organiser une petite réception pour son ouverture en conviant quelques clubs de l'Aude et de l'Hérault.

René BES intervient sur le site de Narbonne pour signaler que les relevés des compteurs électrique et eau ont été effectués par la mairie.
Elle se rapprochera de Cédric DAIN concernant le système informatique.
Le Président DOUCET dit qu'Alain PALAUSSE rencontrera Bertrand MALQUIER pour évoquer la situation du CD 11.

Invitation du GIP et le Stade Toulousain à la signature de la convention d'hébergement du Japon.

Journée championnat des enseignants du 13 mai, un retour positif de la Rectrice de l'académie de Montpellier et du Recteur de l'académie de Toulouse.
L'ambition de cette journée est de réunir 100 enseignants de l'Occitanie pour faire disputer un tournoi de rugby à 5.

Réception le 6 avril à la Maison du rugby de l'équipe de France U20 développement et l'équipe d'Irlande. Seront conviés à la réception Kamel CHIBLI, les Présidents des CD 81 et 46, les présidents des clubs de Cahors et Graulhet qui hébergeront ces matches.

Antoine MARTINEZ communique des Informations fédérales sur l'actualité FFR. Il se félicite du parcours des Équipe de France. Il communique le déroulement des élections fédérales qui se feront en deux temps : Complétude du Comité Directeur puis élection du Président de la FFR. Antoine donne les noms des représentants français dans les instances internationales.

## 2- Règlementation CERFA (annexe 1)

Pierre CROS présente de l'étude menée sur l'utilisation des CERFA avec l'aide d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit du sport et en fiscalité associative.
Pierre CIBOT rappelle l'objet de l'étude menée par rapport à la question de l'application ou non du dispositif d'abandon de frais engagés par les bénévoles (représentants fédéraux, coaches et superviseurs de la LOR) à l'occasion des compétitions régionales.
Ce rapport résume la situation actuelle et inclut la position de la Ligue ainsi que celle du cabinet d'avocats.
Pierre CROS souligne la nécessité de se mettre en conformité sur la saison 2023-2024 et que le dispositif qui sera entériné portera sur toutes les populations (officiels de match, RF, superviseurs, coaches).
Ensuite, un tour de table est fait pour que chacun s'exprime : il a été convenu le principe du choix de l'option indemnités kilométriques ou CERFA pour la saison 2023-2024 au public concerné. Le Président DOUCET demande qu'une note dans ce sens soit rédigée et transmise par le Directeur Général. Elle sera applicable à compter de la prochaine saison.
Pierre CROS rappelle que pour les élus, il avait été décidé en son temps l'abandon du remboursement des frais et l'utilisation des CERFA.

## 3- Point RH (annexe 2)

Pierre CIBOT
CSE : Renouvellement de la mandature
1er tour réservé aux organisations syndicales
L'organisation syndicale Unipaar-Tech XV a présenté une liste qui a été brillamment élue: 51 électeurs inscrits, 39 votes exprimés, quorum atteint.
8 postes étaient à pouvoir, 4 titulaires et 4 suppléants.
4 candidats élus titulaires : Mathieu ROLLIN, Coralie PAPAILHAU, Pascal VIEULES et Rémi JANOTTO.
3 candidats (sur les 4 postes) élus suppléants : Guillaume BONNEMAISON, Laure BENJAMOILE et Pierre LACHATRE.
PV de carence sur le 2ème tour, aucun candidat ne s'est présenté en candidat libre.
La 1ère réunion de la mandature est fixée au 4 avril.
Cabinet Social :
Difficultés rencontrées quant à la gestion de la facturation et des problématiques de la prévoyance.
Étude menée auprès de deux autres cabinets (Acteva et Unité RH).
Le Comité vote à l'unanimité la proposition de confier le dossier paye au cabinet ACTEVA.

## 4- Epreuves

Seniors **(annexe 3)**
Rolland SORMANI
Palmarès des boucliers des terroirs.
Max SANTA intervient pour formuler des remarques quant au nombre de joueurs porté sur la feuille de match et du temps de jeu.
Le Président dit que le règlement sportif doit s'appliquer à tous les départements pour la saison prochaine.

Michel PFLIEGER tient à préciser que le règlement pour le bouclier du Tarn a été proposé et voté par les clubs au mois de novembre. Des modifications ont été apportées à celui-ci concernant la contrainte horaire, il a été fait l'application du règlement concernant la discipline.

Les phases finales d'Occitanie
25 mars : barrages réserves R1-R2-R3
26 mars : barrages Championnat et Challenge en R2
1er avril : 8ème de finale en réserves R1 (les vainqueurs et les 6 meilleurs battus qualifiés pour le championnat de France) et le 2ème tour de barrage en Réserves R2-R3.
2 avril : entrée en lice de la R1 (8ème de finale) et second match pour les R2 et R3.
Le planning des rencontres est donné.
Pour rappel : 8 clubs qualifiés par poule (4 en championnat, 4 en challenge).
Les 32e de finale (championnat et Challenge) se dérouleront sur le terrain du club tête de série : les clubs classés de 1 à 7 recevront pour le 32e de finale et les clubs de 8 à 14 se déplaceront.
Cette décision émane de la FFR.
Le Président DOUCET demande à que cet ordre soit validé lors du prochain Comité Directeur ou Bureau.
Coupe Occitanie
Organisée la saison dernière pour les clubs éliminés des phases finales nationales, si celle-ci était reconduite 11 clubs de R1, 40 clubs en R2 et 48 clubs en R3 pourraient y participer selon le principe du volontariat.
Rolland SORMANI demande l'autorisation de reconduire cette coupe qui se déroulera par poules phase aller uniquement. Les arbitres seront à la charge des clubs recevant (sauf pour la finale), pas de remboursement de frais de transport.
Le Bureau à l'unanimité vote l'organisation de cette coupe.

Jeunes **(annexe 4)**
Christian ABEILHE
Dernière journée du championnat le 15 avril.
Un état de la situation des clubs vertueux sera transmis aux clubs.
-Mise en place du Challenge occitan pour les équipes nationales U16 et U19 non qualifiées en CF. Les équipes pourront s'y inscrire à l'issue de la phase qualificative de la FFR prévue le 1er avril.
-Lancement du challenge occitan réservé aux équipes non qualifiées à l'issue des phases qualificatives du championnat de Ligue 1 et 2 U16 et U19 du 15 avril.
Inscriptions sur base du volontariat.
Le règlement financier sera identique à celui de la saison passée.
Le Bureau à l'unanimité vote la reconduction de ces challenges.
-Sélections départementales : ½ finales le 8 avril sur 2 sites.
-Finales des terroirs jeunes : 29 avril
-Seven : les tournois se déroulent sur les dates réservées prévues au calendrier la dernière journée étant le 8 avril. La finale aura lieu le 3 juin.
-5000 cadets : vainqueur le Gers

Féminines **(annexe 5)**
Dorothée PEREZ présente les oppositions de la phase finale régionale F2 pour le titre de Champion de Ligue Occitanie.
¼ de finale le 2 avril
½ finale le 9 avril
Finale le 30 avril à Lavaur terminera les 3 équipes qualifiées pour le Championnat de France.

Les équipes non qualifiées auront la possibilité de s'inscrire au challenge « Coupe Occitanie pour Elles », 2 poules géographiques de 5 équipes sur une formule « match aller ». Les arbitres sont à la charge du club recevant.
Les 2 équipes classées premières de chaque poule disputeront la finale.
Les frais d'arbitrage seront à la charge de la Ligue.
Dorothée PEREZ informe que la sélection cadettes (tournoi 1000 cadettes) se rendra à Vichy.
La sélection U18 Elite se rendra à Bordeaux le 8 avril et sera opposée à la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

## 5- Prise en charge des officiels de matchs

Alain AZPIROZ tient à rappeler l'aspect financier des phases finales concernant la billetterie.
La Ligue mettra en place une billetterie pour les U16 U19 et Féminines. L'entrée payante est de 6€ sur les ¼ et ½ finales et à 8€ pour la finale, pour les Seniors ¼ et ½ finales, l'entrée payante est de 8€ et à 10€ pour la finale, se jouant sur terrain neutre.
Les cartes de membres donnent l'accès gratuit.

Les officiels de match seront à la charge de la Ligue s'il y a une recette.

## 6- Dossiers subventions (annexe 6)

Pierre CIBOT
ANS Emploi : comptes rendus 2022 effectués pour ANS Emploi. Clôture des dossiers pour 2023 le 28 avril.
ANS Projets Sportifs Fédéraux : comptes rendu 2022 effectués le 21/03 suivis de la demande le même jour.
ANS PPF-APER : compte rendus effectué en mars, rappel des montants des montants attribués obtenus. Clôture des dossiers le 21 avril.

Michel PFLIEGER
ANS
Les membres de la commission se sont réunis dernièrement pour définir la méthodologie.
L'enveloppe territoriale connue et dossiers reçus (134) qui seront à télécharger sur la plateforme Osiris.
Les dossiers étudiés par la commission devront être envoyés à la FFR le 16 avril.
L'enveloppe financière globale de cette année est d'environ 87.000 €.
La répartition clubs/CD est effectuée par la FFR.
On note une hausse de 30% clubs une de baisse de 10% pour les CD.
Le Président DOUCET souhaite que Michel PFLIEGER informe les CD de cette diminution.

Ghislaine ROSSIGNOL
Projets Coupe du Monde
40 dossiers réceptionnés à ce jour, Daniel COLLET est en charge de les collecter.
La date limite des dépôts des dossiers est fixée au 31 mars.
La commission se réunira à Toulouse le 24 avril pour étudier les dossiers et mettre en commun les annotations et évaluations.

## 7- Sujets / Questions diverses

*Subventions Ligues*
Le Président DOUCET tient à aborder le sujet sur le tableau reçu de la FFR concernant la réforme des subventions.
Alain AZPIROZ parle des différentes propositions faites pour la saison prochaine.
Un groupe de travail a été constitué avec des présidents de ligues pour étudier la nouvelle réattribution de la subvention qui sera présentée en réunion visio le jeudi 30 mars.
Alain AZPIROZ y participera prendra les décisions pour la Ligue.

*Aide aux déplacements équipes jeunes*
Alain AZPIROZ présente le tableau affichant les déplacements des clubs M16 sur la phase qualificative où sont notifiés les kilomètres parcourus (1ère tranche de 1000 à 1500 kms, 2ème tranche de 1501 à 2000 kms et 3ème tranche supérieur à 2000 kms).
Ce point fait partie d'un engagement pris lors de la tournée des terroirs.
Une réflexion sera menée au regard de ce qui a été budgétisé en tenant compte des projets de la Coupe du Monde.
Pierre CROS dit qu'un point financier sera établi au 31 mars qui apportera les éléments financiers.

*Diplôme Label club formateur*
Le Président DOUCET rappelle les grandes lignes de ce projet et souhaite que ce projet acté lors de l'Assemblée Générale de Bagnères de Bigorre rentre en application.
Pierre CROS précise le montant pour l'aide au soutien des clubs formateurs qui s'élève à hauteur de 100000€.
Cette aide s'appliquera aux clubs de la Régionale 3 à la Nationale 2.

*Élection partielle*
Le Président DOUCET porte à la connaissance du Bureau un point sur les statuts concernant la complétude du Comité Directeur de la représentation des femmes au moins 25% des membres élus.
Depuis la nouvelle mandature, 2 femmes ont démissionné du Comité Directeur.
Pierre CIBOT apporte les précisions sur l'article qui indique clairement *que les postes qui deviendraient vacants à l'expiration du mandat sont obligatoirement pourvus lors de l'Assemblée Générale la plus proche, dès lors que le nombre est égal, où inférieur à 5 n'est plus assuré* (pour les hommes) *ou que la représentation des femmes n'est plus assurée*.
Aujourd'hui 8 femmes sur 10 sont représentées au sein du Conseil d'administration.
La question se pose sur le fait que les 2 postes vacants font que la représentation n'est plus assurée.
Dans le doute de l'interprétation du texte, il est décidé de procéder à un appel à candidatures qui fera l'objet de la tenue d'une assemblée ordinaire élective en même temps que l'assemblée ordinaire du 24 juin.

*Demande d'indemnisation pour donner suite aux forfait matchs retours*
Jean-Yves MOURET demande la position du Bureau, sachant que dans les règlements généraux, la mise en place des forfaitisations ce cas de figure n'existe plus.
Cette disposition sera inscrite dans le prochain règlement financier qui en définira le principe. En l'état la demande est déboutée.

*Mise en place d'un jury d'évaluation vidéo pour les ramasseurs de balles*
Dorothée PEREZ et Julie CUMINETTI se portent candidates.

*Festi Rugby Kids* ***(annexe 7)***
Julie CUMINETTI
Les sites vont être communiqués sur le site de la Ligue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET